



INFONZ

Echos des Syndicats et Sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et Région



N° 1 - Février 2014

Union Locale des Syndicats cgt FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et Région
Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 44 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30 Vendredi : 9 h 30 - 12 h 30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Lundi après-midi et mercredi matin (sur rendez-vous)

Permanence AFOC : Mercredi 14 h - 17 h (rendez-vous préférable)

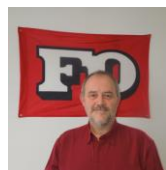
Edito : Vous avez entre les mains le premier numéro de « *INFONZ* », la lettre de l'Union Locale Force Ouvrière de Saint-Nazaire et Région.

A l'heure où internet règne en maître, inondant nos boîtes mails de centaines de messages que parfois nous n'avons même pas le temps de lire, la Commission administrative de l'Union Locale a décidé de publier régulièrement une lettre papier *INFONZ* qui se veut un lien entre les différents Syndicats de notre Union Locale.

Il est bon de savoir ce qui se passe dans d'autres secteurs d'activités que le nôtre, de connaître les succès et même les difficultés que nous pouvons rencontrer dans notre action militante. C'est le but de cette lettre que chaque syndicat peut diffuser à ses adhérents.

Gérard Le Mauff* est chargé de sa préparation. N'hésitez pas à le contacter pour faire connaître votre syndicat, ses actions, la date de son AG annuelle, etc.

A tous je donne rendez-vous le 18 mars 2014, journée de grève interprofessionnelle contre l'austérité.



Gérard Caillon

Agenda

- Mardi 18 février : AG syndicat des territoriaux
- Jeudi 20 février : AG syndicat des hospitaliers
- Mardi 25 février 10 h : CE de l'UL
- **Mardi 18 Mars : Grève interprofessionnelle**
- Mardi 25 mars 10 h : CE de l'UL

Stages de formation

(Renseignements à l'UL)

- 26 au 28 mai : CHSCT
- 3 au 7 novembre : découverte FO et moyens d'action du syndicat

Indice INSEE des prix à la consommation

Novembre 2013 :	stable
Décembre 2013 :	+ 0,3 %
En 2013 :	+ 0,7 %

SMIC

Depuis le 1^{er} janvier 2014 : 9,53 € l'heure,
soit 1 445,38 euros brut par mois pour 151,67 heures

*Contact : lemauff.gerard@free.fr

FORCE OUVRIERE chez



FO fait sauter l'accord compétitivité CFDT/Direction !

En Avril 2013, la Direction décidait d'ouvrir une « négociation » sur un accord de « compétitivité » visant à réduire les coûts salariaux de 10%. La mesure phare de son projet d'accord était d'instaurer le « travail gratuit » par l'augmentation du temps de travail de 20mn par jour, non rémunérée !



Après plusieurs mois de forte mobilisation (débrayages et grèves de 24h), les salariés du Chantier Naval, s'appuyant sur les appels communs de FO et de la CGT, empêchaient les complices de la Direction (CFDT et CFE-CGC) de signer cet accord, mettant ainsi en échec le projet de la Direction fin Août 2013.

C'est dans ce contexte que les élections professionnelles se sont tenues le 17 Octobre 2013. En plus des candidats dans les collèges ATAM et Cadres, et contrairement aux élections de 2010, la section FO de STX y présentait également des candidats dans le collège Ouvriers, résultat direct de l'action déterminée de l'équipe syndicale FO contre le projet d'accord dit de « compétitivité ».

Fait sans précédent dans l'histoire sociale du Chantier Naval, quelques jours avant ces élections, la Direction « s'invitait » dans la campagne électorale en appelant les salariés à voter pour les « bons syndicats » ... à sa botte !

Peine perdue, ces élections sont un nouvel échec pour la Direction et pour ses complices ! En effet, FO y réalisa le score de **19,2%**, soit une progression de **10,7%** (voir les résultats en fin de cet article).

Déstabilisée par ces résultats, la Direction décidait mi-novembre de dénoncer la plupart des accords d'entreprise et des usages.

Mi-décembre, la Direction lançait un chantage odieux en exigeant des syndicats : accepter un accord de « compétitivité » pour obtenir une commande importante de 4 gros paquebots !

Entre mi-décembre et fin janvier 2014, les salariés se mobilisent à nouveau massivement à l'appel de FO et de la CGT (représentant 53% depuis les élections d'octobre) contre ce chantage et ce 2^{ème} projet d'accord de « compétitivité ».

Le 31 janvier, les complices de la Direction, CFDT et CFE-CGC, signent l'accord de « pacte social pour la compétitivité » qui comporte :

- un gel de 50% des jours de RTT, dont la restitution avant 2023 est conditionnée à la bonne santé financière de l'entreprise,
- l'annualisation du temps de travail qui conduit à calculer et à payer les heures supplémentaires au bout de 12 mois,
- la remise en cause partielle ou totale de plusieurs primes,
- la remise en cause d'une partie des congés d'ancienneté.

Ce même 31 janvier, l'assemblée générale des syndiqués FO lance un ultimatum à la Direction : accepter nos trois revendications suivantes :

- restitution sans condition des jours RTT au bout de 3 ans maximum,
- abandon de l'annualisation,
- amélioration de la prime temporaire dégressive (ITDR) en cas de changement de régime horaire, sinon FO exercera son « droit d'opposition » à l'accord de « compétitivité » (avec la CGT) !

Après une rencontre entre FO et le DRH le 4 février et la négociation salariale des 6 et 7 février, FO obtient satisfaction. Les mesures suivantes sont inscrites dans l'accord salarial 2014 :

- Les 50% de jours RTT gelés seront restitués aux salariés, **sans condition**, au bout de **3 ans**,
- la **modulation est limitée à 8 semaines par an**, le reste de l'année les heures supplémentaires seront calculées à la semaine et payées le mois suivant comme jusqu'à présent,
- La prime temporaire dégressive (ITDR) est **améliorée significativement**.

Par ailleurs, la politique salariale négociée pour 2014 comporte :

- Augmentations générales : **1,4%** (dont 1% au titre du passage de 34,65h à 35h par semaine),
- Augmentations individuelles : **1%**.

Soit un budget total de **2,4%**.

Après consultation des syndiqués et une large information auprès des salariés, la section FO de STX décide de signer l'accord salarial 2014 qui intègre nos trois revendications et les mesures salariales, et qui font « sauter » le « pacte social de compétitivité » !

Depuis les élections, et encore plus ces dernières semaines, de très nombreux salariés nous témoignent de leur encouragement dans notre action syndicale. **Mieux, depuis l'été 2013, le nombre de syndiqués FO a été multiplié par trois !**

Elections professionnelles STX du 17/10/2013

Forte progression de FO !

	<u>Tous collèges</u>	<u>dont collège Ouvriers</u>
FO	19,2% (+10,7%)	29,9% (+29,9%)
CGT	33,2% (-8,0%)	59,0% (-20,6%)
CFDT	31,1% (-5,6%)	11,1% (-9,3%)
CFE-CGC	16,5% (+2,8%)	

Une nouvelle section syndicale FO au CASINO de Pornic

Le 16 décembre dernier ont eu lieu les élections DP au Casino de Pornic (80 salariés). Force Ouvrière présentait, pour la première fois, des listes dans les collèges cadres et non-cadres. Si nos camarades n'ont pas eu d'élus cette fois-ci, ils n'en sont pas moins désormais représentatifs puisqu'ils ont obtenu plus de 10 % des voix.



Nous avons rencontré Thierry Allard, le tout nouveau délégué syndical FO.

INFONZ : Dans quel contexte social se sont déroulées ces élections ?

Je travaille au Casino de Pornic depuis 25 ans et suis membre du Comité de Direction¹ (constitué de 9 cadres).

Jusqu'en 2005 il n'y avait pas de problème particulier. Lorsque le Directeur a été muté à Pornichet, cela s'est dégradé peu à peu avec la nouvelle Directrice et sa responsable RH : management inefficace dans chacun des services, gestion du personnel sans respect des droits sociaux, favoritisme et passe-droit de la part de la responsable RH à son profit personnel.

Notre métier est stressant ; notre agrément du Ministère de l'Intérieur nous impose d'être extrêmement contrôlés (manipulation d'argent, sécurité ...). Dans ce contexte, l'ambiance de travail s'est détériorée. En 7 ans il y a eu par exemple 5 cadres en arrêts de travail (sur 9 !) pour la même raison, le surmenage.

Quant au délégué du personnel, élu CFDT, on ne pouvait que constater sa « passivité » Significatif par ailleurs, la liste CFDT aux élections de décembre portait le logo du Groupe Partouche, notre employeur !

INFONZ : Peux-tu nous expliquer comment s'est décidée la constitution de la section syndicale et la participation à ces élections ?

C'est la convergence de plusieurs démarches individuelles.

En octobre 2011, Thierry Audiger (responsable de la sécurité, syndiqué FO) s'est résolu à se renseigner sur le site de FO-Casino pour connaître notre Convention Collective Nationale (à laquelle nous n'avions pas accès !). Il est entré en contact avec Roberto Giannini un responsable FO travaillant au Groupe Barrière, et a ainsi pu trouver des réponses et des solutions à ses questions. En novembre 2011, deux autres collègues, Laure et Simon, se sont syndiqués également afin d'être plus soudés et de faire valoir leurs droits.

Pour ma part, en 2011, j'ai eu un arrêt maladie d'un an et demi : un « burn out » provoqué par le surmenage et les nuits à répétition pour combler l'absence non-remplacé d'un collègue ayant eu un AVC. Ma reprise a été difficile, la Direction refusant de prendre en compte les restrictions médicales sans compter la menace de licenciement pour inaptitude.

Souhaitant me défendre et me protéger, j'ai pris contact avec un premier syndicat, mais je n'y ai pas trouvé mon compte.

J'ai apprécié au contraire celui avec l'UL FO et Gérard Caillon. C'est d'ailleurs à l'occasion de ces contacts que j'ai découvert qu'il y avait déjà 3 syndiqués FO au Casino ! Du coup nous avons décidé de nous structurer et de nous présenter aux élections de décembre dernier.

INFONZ : comment se sont-elles passées ?

Un peu compliqué.

La Directrice a mené une campagne anti FO, prétendant que nous voulions « avoir sa peau » ! Ce qui bien sûr n'est pas exact : nous voulons simplement obtenir le respect de nos droits de salariés.

Désormais nous avons un DS et nous participons aux réunions DP/CE, ce qui est décisif. Nous allons rendre compte aux salariés et nous verrons.

INFONZ : quelles sont vos principales revendications ?

La question des horaires s'est calmée depuis l'intervention de l'inspecteur du travail que j'avais sollicité en mai. D'autres sujets demeurent : le manque d'anticipation par la directrice du remplacement de salariés dont le départ était pourtant prévu provoque à la roulette des suppressions de repos - la question des heures supplémentaires, etc.

En règle générale la pression sur les salariés s'accroît : le Groupe Partouche est en difficulté du fait de la baisse du chiffre d'affaires (- 5%), mais aussi d'une mauvaise gestion (incapacité de supporter des échéances d'emprunts).

De ce point de vue nous sommes favorables au déménagement du Casino dans la zone récemment aména-

¹ Imposé par le Ministère de l'Intérieur dans chaque Casino.

gée de la ria de Pornic. Cela permettrait une relance certaine de l'activité, avec le nouvel hôtel et le nouveau centre de congrès à proximité.

Mais tout va peut-être dépendre des municipales : si l'équipe sortante est à fond pour ce projet, les deux autres listes semblent plus timorées ... Si tout va bien le Casino pourrait déménager fin 2016.

INFONZ : Vous avez aussi la perspective d'établir une liaison syndicale FO avec d'autres Casino du département

Oui. Nous espérons bientôt l'organisation avec l'UL d'une réunion avec d'autres salariés des Casinos de Saint-Brévin et de La Baule qui ont été défendus aux Prud'hommes par FO et avec la participation d'un représentant FO national ...

Merci et bon courage à vous

21 janvier 2014



- 5 406 salariés (2011)
- Casinos (49 en Europe dont 5 Pasino), Hôtellerie, Restaurants, Poker, Thermes
- Actionnaires : famille Partouche (66 %) - Butler Capital Partners (12 %) - autres (22 %)
- Chiffre d'affaires : 464 millions € (2011)

FO Cheminots

Une Section syndicale FO SNCF à Saint-Nazaire

Le Syndicat des cheminots FO de Nantes a décidé en novembre 2013 de constituer une section syndicale « Saint-Nazaire et Région ».

Elle regroupe les adhérents du Syndicat résidant dans la zone de l'UL de Saint-Nazaire.

Le Syndicat souhaite ainsi contribuer au développement de FO parmi les cheminots de cette zone géographique en coordination avec l'UL.

Des tournées ont commencé dans la perspective des élections professionnelles du 20 mars prochain.



13 février : 44^{ème} AG de l'Association des Retraités et Préretraités FO de Saint-Nazaire et sa région

Introduite par Joël Danto, l'AG présidée par Didier Hotte, Secrétaire adjoint de l'UCR, a adopté à l'unanimité les rapports d'activité - présenté par Joël Magré - et financier - par Yvon Rouziou.

Claire Compain, Secrétaire de l'UDR44, a ensuite expliqué les conséquences des annonces gouvernementales d'exonération patronales des cotisations familiales comme du « pacte de responsabilité », contre lequel la Confédération a décidé de mobiliser le 18 mars.

Gérard Caillon s'est félicité de l'accord signé à STX par FO qu'il a détaillé aux participants. Il a souligné la bonne santé de l'UL en plein dynamisme de progression.

Didier Hotte a abordé le projet de Loi sur la dépendance et rappelé les revendications FO en la matière.

La réunion s'est conclue par le verre de l'amitié.



Elections professionnelles

Des élections professionnelles se sont déroulées sur le Groupe « l'Automne » qui regroupe différentes structures EHPAD* :

Montoir, La Chapelle des Marais, Saint-Nazaire (2 établissements) et les Tilleuls à Savenay.

Nous avons une implantation syndicale dans ce dernier établissement avec 2 délégués élus (titulaire et suppléant).

Lors de ces nouvelles élections, nous sommes passés de 30 inscrits à 205 pour le collège employés.

Au premier tour, deux listes incomplètes étaient présentes (FO et CGT) avec aucun élu puisque le quorum n'était pas atteint.

Au deuxième tour, sous couvert de la Direction du Groupe souhaitant sans aucun doute écarter les organisations syndicales et avoir des élus moins revendicatifs, une liste complète sans étiquette est apparue.

Nous avons malgré tout obtenu un siège de titulaire, Marie CAILLON et un siège de suppléant, Rachel PETIT qui, par ailleurs a été désignée Déléguée Syndicale.

* EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.